



Mairie de TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

mel : mairie-tincques@wanadoo.fr
site : <http://www.ville-tincques.fr>

Téléphone : 03.21.47.38.49
Télécopie : 03.21.47.24.20

Bureaux ouverts : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 & de 14 h 00 à 17 h 30

Nous, **Jacques THELLIER**, Maire de la commune de TINCQUES,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui stipule que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer (par arrêté) une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du conseil municipal,
- **VU** les dispositions du procès verbal du 27 mai 2020 par lequel le conseil municipal nouvellement installé fixe à TROIS le nombre des adjoints au Maire,
- **VU** le résultat de l'élection des adjoints qui a suivi l'installation du conseil municipal,
- **VU** la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

ARRÊTONS

Article 1 : Il est donné **DÉLÉGATION DE FONCTION AVEC SIGNATURE**
à :

@ **Monsieur André BOUCHIND'HOMME**, technicien territorial, né le 20 septembre à 1971 à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Pas-de-Calais), domicilié 26 rue Baptiste Poulain au hameau de Tincquette à TINCQUES, en sa qualité de **premier adjoint au Maire** dans les compétences suivantes :

☞ *entretien de la voirie, suivi des travaux communaux, assainissement collectif, gestion du personnel technique.*

@ **Monsieur Philippe DUBAR**, magasinier, né le 29 novembre 1962 à SAINT-POL-SUR-TERNOISE (Pas-de-Calais), domicilié 13 place de Béthencourt à TINCQUES en sa qualité de **deuxième adjoint au Maire** dans les compétences suivantes :

☞ *entretien et propreté de la commune, gestion et entretien des espaces verts et du cimetière communal, gestion de l'éclairage public, gestion des locaux et bâtiments publics*

@ **Monsieur Vincent DELION**, agriculteur, né le 09 décembre 1960 à ARRAS (Pas-de-Calais), domicilié 29 rue Baptiste Poulain au hameau de Tincquette à TINCQUES en sa qualité de **troisième adjoint au Maire** dans les compétences suivantes :

☞ *organisation des fêtes et cérémonies et, en cas d'empêchement des premier et deuxième adjoints, gestion de la salle polyvalente*

Article 2 :

Les intéressés ont effectivement commencé à exercer ces fonctions déléguées à compter du 28 mai 2020 et pourront percevoir leur indemnité à compter de cette même date.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, aux fins de contrôle de légalité
- Madame Céline DEMEY, Inspecteur des Finances Publiques, comptable de la collectivité, CDFIP d'Aubigny-en-Artois

TINCQUES, le 15 juin 2020

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES